

Image not found or type unknown



Qu'est l'exhibition sexuelle de l'Article 222-32 du CP?

Par **jacques22**, le **15/06/2016 à 10:43**

Bonjour,

Qu'est l'exhibition sexuelle de l'Article 222-32 du CP?

Merci.

Par **plebriquir**, le **16/06/2016 à 09:41**

Bonjour,

Que souhaitez-vous savoir exactement sur cette infraction?

Cordialement,

Pierre Lebriquir
Avocat au barreau de Paris

Par **janus2fr**, le **16/06/2016 à 11:49**

Bonjour jacques22,

Vous avez déjà posé cette question sur le forum :

http://www.legavox.fr/forum/penal/proces/exhibitionnisme-sexuel_79573_1.htm#.V2J2L3pvzWA

et

http://www.legavox.fr/forum/penal/proces/droit-maires-definir-exhibitionnisme-sexuel_79576_1.htm#.V2J3DHpvzWA

Par **Visiteur**, le **16/06/2016 à 13:52**

Ce qui est bien avec Jacques22 c'est qu'il passe de la hauteur des flammes d'un barbecue à

l'exhibitionnisme sexuel comme qui rigole ! petite plaisanterie sans méchanceté Jacques22.

Par **jacques22**, le **16/06/2016** à **16:43**

grenouille : l'essentiel étant que vous ne soyez pas méchante...

Merci Janus du rappel.

Néanmoins, les restrictions continuent puisque certains maires imposent maintenant le port d'un bermuda!

Pourtant, à en voir certaines à Montpellier, commune qui ne m'a jamais répondu, c'est plutôt le mini short!

A tous : je vous rassure, c'est la première fois après 56 ans que j'ai des (nouvelles) voisines aussi procédurières...

Quant je pense que pour visiter des temples bouddhistes notamment, dans des dictatures, nos hôtes nous prêtent des "jupes" pour couvrir nos jambes (et éventuellement haut), ce que j'accepte volontiers...

Ya qu'à Milan que l'entrée du duomo m'a été refusée auparavant!